

**RÉSUMÉ :** Les fonds communs de placement utilisent généralement deux méthodes de versement des distributions réinvesties – la méthode traditionnelle et la méthode théorique. Les conséquences fiscales de ces deux méthodes pour un compte non enregistré sont exactement les mêmes. Il arrive parfois que des fonds communs de placement versent une distribution qui comprend une partie de votre capital. C'est ce que l'on appelle un «remboursement de capital», et ses conséquences fiscales sont uniques.

## Distributions au titre de fonds communs de placement : méthode traditionnelle et méthode théorique

De nombreux fonds communs de placement versent des distributions aux épargnants. Les distributions sont généralement constituées des revenus réalisés par les titres qui sont détenus dans le fonds, ainsi que des gains en capital qui pourraient résulter de l'achat ou de la vente de ces titres. Les épargnants qui possèdent des comptes non enregistrés ont habituellement le choix de recevoir leurs distributions au comptant ou de les réinvestir dans le fonds. Les distributions peuvent être versées sur une base mensuelle, trimestrielle ou annuelle, selon le fonds.

En ce qui concerne les distributions réinvesties, il existe deux façons de les verser : la méthode traditionnelle et la méthode théorique. Quelle que soit la méthode utilisée, il est important de se rappeler que les conséquences fiscales sont les mêmes et que cela n'a aucune répercussion sur la valeur de vos placements.

### Distributions versées selon la méthode traditionnelle

Lorsqu'une distribution est versée selon la méthode traditionnelle, elle est utilisée pour souscrire des titres supplémentaires du fonds. Le nombre total de titres détenus *augmente* en fonction du montant de la distribution, tandis que la valeur liquidative par titre *diminue* en fonction du montant de la distribution. Le versement de la distribution n'a aucune incidence sur la valeur de vos placements.

Toutefois, la distribution a *effectivement* une incidence sur le prix de base rajusté (PBR) de vos titres aux fins de l'impôt. Le PBR sert à mesurer le prix moyen payé pour des titres d'un fonds commun de placement au fil du temps. Il tient compte des souscriptions et des distributions réinvesties afin d'établir une «base» en fonction de laquelle les gains ou les pertes en capital sont calculés lorsque les titres sont vendus.

Le tableau suivant illustre la façon dont cela fonctionne dans le cas d'une fiducie de fonds commun de placement, qui est le type de fonds commun de placement le plus répandu. Dans cet exemple, nous supposons que la distribution ne comprend aucun remboursement de capital – le sujet est abordé ci-dessous.

Activité	Opérations	Valeur marchande	Prix de base rajusté
Avant la distribution	Vous souscrivez 1 000 parts à 20 \$ la part La valeur marchande des parts que vous possédez est de 20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$
Distribution déclarée	Distribution de 1 \$ par part Vous recevez 1 000 \$ en revenu imposable (1 000 parts x 1 \$)		
Le prix du titre baisse	Le prix du titre est maintenant de 19 \$ (20 \$ - 1 \$)		
Distribution réinvestie	Vous réinvestissez les 1 000 \$ pour souscrire des parts supplémentaires à 19 \$ la part Vous recevez 52,632 parts (1 000 \$ ÷ 19 \$ = 52,632) Vous détenez maintenant 1 052,632 parts Le PBR augmente du montant de la distribution réinvestie et passe à 21 000 \$ (20 000 \$ + 1 000 \$)		21 000 \$
Après la distribution réinvestie	Vous détenez 1 052,63 parts à 19 \$ la part	20 000 \$	21 000 \$

## Distributions versées selon la méthode théorique

La deuxième méthode de réinvestissement des distributions est la méthode théorique. Dans le cas d'une distribution versée selon la méthode théorique, une fois que la distribution est versée et que des titres supplémentaires sont souscrits, le fonds regroupe les titres de sorte que le nombre de titres détenus *après* la distribution est identique au nombre de titres détenus *avant* la distribution. La méthode théorique n'a *aucune* incidence sur la valeur liquidative par titre contrairement à la méthode traditionnelle.

Dans le tableau ci-dessous, nous présentons le déroulement d'une distribution versée par un fonds commun de placement selon la méthode théorique. Nous supposons toujours que la distribution ne comprend aucun remboursement de capital.

Activité	Opérations	Valeur marchande	Prix de base rajusté
Avant la distribution	Vous souscrivez 1 000 parts à 20 \$ la part		20 000 \$
	La valeur marchande des parts que vous possédez est de 20 000 \$	20 000 \$	
Distribution déclarée	Distribution de 1 \$ par part		
	La distribution imposable totale est de 1 000 \$ (1 000 parts x 1 \$)		
Distribution réinvestie	La distribution entraîne la souscription de parts supplémentaires qui sont immédiatement regroupées, de sorte que le nombre de parts que vous détenez ne change pas		
	La valeur liquidative par part ne change pas		
	Vous détenez toujours 1 000 parts		
	Le PBR augmente du montant de la distribution réinvestie et passe à 21 000 \$ (20 000 \$ + 1 000 \$)		21 000 \$
Après la distribution réinvestie	Vous détenez 1 000 parts à 20 \$ la part	20 000 \$	21 000 \$

N'oubliez pas que, comme les distributions versées selon la méthode traditionnelle, les distributions versées selon la méthode théorique n'ont aucune incidence sur la valeur marchande de vos placements.

## Résumé :

Activité	Traditionnelle	Théorique
Valeur liquidative par part initiale	20 \$	20 \$
Nombre de parts	1 000	1 000
PBR avant la distribution	20 000 \$	20 000 \$
Valeur marchande avant la distribution	20 000 \$	20 000 \$
Distribution	1 \$ par part	1 \$ par part
Valeur liquidative par part après la distribution	19 \$	20 \$
Nombre de parts supplémentaires reçues	52,632	0
Nombre de parts après la distribution	1 052,632	1 000
PBR après la distribution	21 000 \$	21 000 \$
Valeur marchande après la distribution	20 000 \$	20 000 \$

## Remboursement de capital

Les distributions sont généralement constituées des revenus réalisés par les différents types de titres qui sont détenus dans le fonds, ainsi que des gains en capital qui pourraient résulter de l'achat ou de la vente de ces titres. Par exemple, les obligations sont susceptibles de produire des intérêts, et les actions, des dividendes et des gains en capital. Chaque type de revenu est traité différemment aux fins de l'impôt sur le revenu.

Les distributions peuvent également comprendre un remboursement de capital, qui n'est pas un type de revenu – même s'il a des conséquences sur le plan fiscal. Le remboursement de capital, comme son nom l'indique, survient lorsqu'un fonds commun de placement «rembourse» une partie de votre capital – en d'autres termes, une partie de l'argent que vous avez investi dans le fonds vous est remboursée.

### Pour quelle raison un fonds commun de placement rembourserait-il votre capital?

En règle générale, les remboursements de capital ont lieu lorsque la politique d'un fonds en matière de distributions prévoit le versement d'une distribution mensuelle à un taux annualisé cible ou à un taux fixe. Si les intérêts, les dividendes et tous gains en capital réalisés par le fonds sont inférieurs au montant établi pour cette distribution mensuelle, une partie de votre capital vous est remboursée afin que le fonds puisse respecter sa politique en matière de distributions.

### De quelle façon un remboursement de capital est-il imposé?

Comme votre capital ne constitue pas un revenu, il n'est pas imposable pour l'année où il est reçu. Toutefois, il réduit le PBR de votre placement. En général, cela donne lieu à un gain en capital plus élevé ou à une perte en capital moins élevée lorsque vous finissez par vendre vos parts du fonds commun de placement.

Si un remboursement de capital réduit votre PBR à zéro ou le rend négatif, le montant négatif devient imposable à titre de gain en capital pour l'année. Votre PRB est ensuite remis à zéro en vue de calculer les gains ou les pertes en capital auxquelles pourrait donner lieu toute vente future.

### Pour quelle raison un épargnant voudrait-il un remboursement de capital?

Certains épargnants pourraient vouloir recevoir une partie ou même la totalité de leurs distributions sous forme de remboursement de capital. N'oubliez pas que vous payez de l'impôt sur le remboursement de capital seulement lorsque les parts du fonds commun de placement sont vendues ou lorsque le remboursement de capital rend votre PRB négatif. Cela peut permettre de maximiser les rentrées d'argent courantes en plus de vous donner plus contrôle au moment de payer de l'impôt.

Sachez toutefois que les remboursements de capital distribués sur une base régulière peuvent épuiser vos placements – particulièrement si le fonds n'est pas en mesure de respecter sa politique en matière de distributions au moyen des revenus réalisés.

Pour en savoir plus sur le fonctionnement des distributions, adressez-vous à votre conseiller financier. Vous pouvez également consulter le prospectus simplifié du fonds commun de placement pour connaître sa politique en matière de distributions. Demandez toujours l'avis d'un conseiller fiscal lorsque vous devez prendre des décisions concernant vos placements et les options de distribution qui vous sont offertes.

Les placements dans les fonds communs de placement peuvent donner lieu à des courtages, à des commissions de suivi, à des frais de gestion et à d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant de faire un placement. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leur rendement antérieur ne constitue pas une indication de leur rendement futur.

Le versement des sommes distribuées n'est pas garanti et il peut varier. Il ne faut pas confondre le versement de distributions avec le rendement ou le taux de rendement du fonds. Si les distributions versées par le fonds sont plus élevées que le rendement du fonds, le placement initial diminuera. Les distributions provenant des gains en capital réalisés par un fonds, ainsi que du revenu et des dividendes gagnés par un fonds, sont prises en compte dans le revenu imposable de l'épargnant pour l'année où elles lui sont payées. Le prix de base rajusté sera diminué du montant de tout remboursement de capital. Si le prix de base rajusté devient inférieur à zéro, l'épargnant devra payer l'impôt sur les gains en capital pour le montant inférieur à zéro.